

Table des matières

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Formations ultérieures accessibles	4
Gestion et contacts	5
Programme détaillé	6
- Programme par matière	6
Infos pratiques	7

Introduction

Introduction

La mineure en sciences de l'éducation vous offre:

- les fondements disciplinaires en sciences de l'éducation: philosophie, sociologie, économie de l'éducation, psychologie du développement humain ;
- une initiation à certaines méthodes de recherche.

Conditions d'admission

La mineure en sciences de l'éducation est accessible à tout étudiant UCL.

La procédure d'admission prévoit :

- Assister à une séance d'informations ().
- Renvoyer le formulaire d'admission
- Rencontrer un conseiller à la formation

Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme de mineure en sciences de l'éducation vise à :

- Acquérir les fondements disciplinaires en sciences de l'éducation
- S'initier à certaines méthodes de recherche
- Mettre son parcours en perspective et valider ses expériences

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Tout étudiant avec une mineure en sciences de l'éducation de l'UCL dispose d'un accès au master en sciences de l'éducation de l'UCL.

Gestion et contacts

Gestion du programme

Entite de la structure EDEF

Acronyme	EDEF
Dénomination	Ecole d'éducation et de formation
Adresse	Grand Place, 43 bte L3.02.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010472685 - 010472905 - Fax 010 47 87 39
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Faculté	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (PSP)
Commission de programme	Ecole d'éducation et de formation (EDEF)

Responsable académique du programme : [Françoise de Viron](#)

Personnes de contact

Gestion administrative : **Sandra Georges**

Programme détaillé

Programme détaillé

Pas de données dans EPC pour le groupement 'LFOPA100I' en 2013

Infos pratiques

Les cours de la mineure en sciences de l'éducation s'inscrivent dans le cadre du programme de l'année préparatoire du master en sciences de l'éducation. Celui-ci accueille un public d'adultes en reprise d'études, principalement des professionnels de l'éducation (enseignant, éducateur, formateur d'adultes, etc.) qui souhaitent améliorer leurs pratiques.

Inscription à la mineure

Modalités d'organisation

Les cours de la mineure en sciences de l'éducation sont organisés exclusivement en horaire décalé (soir 18-22 heures et/ou samedi 9-17h30).

Admission à la mineure

Cfr point ci-dessus

Inscription à la mineure

L'inscription à la mineure est conditionnée par une procédure d'admission (cfr point admission ci-dessus). Un accord écrit sera remis à l'étudiant.

L'inscription en BAC 2 se fera via le Web. En BAC 3, l'inscription se fera automatiquement.

Modification de l'inscription à la mineure

Toute modification dans le choix de la mineure doit être communiquée avant le 15 septembre, par écrit, à Sandra Georges, Responsable administrative de la FOPA.

Horaires de cours

Consultation de l'horaire de cours

Les horaires de cours seront disponibles début septembre sur le site internet <https://www.uclouvain.be/68536.html>

Résolution de conflits horaires

Non pertinent pour la mineure en sciences de l'éducation vu les horaires décalés.

Inscription aux activités de la mineure

Informations sur les pré-requis

pas de pré-requis

Inscriptions aux activités du programme de la mineure

pris en charge par l'étudiant via le Web

Obtention du visa du responsable de la mineure

cfr accord écrit d'inscription

Supports disponibles

Informations sur le service cours

Communiquées par l'enseignant en début de cours, voire par le conseiller à la formation.

Organisation des examens

Inscription aux examens

pris en charge par notre secrétariat. Parallèlement aux horaires de cours, les examens sont organisés de manière décalée, et ne s'inscrivent pas dans une logique de session d'examens. L'évaluation du cours se déroule habituellement lors de la dernière séance de cours.

Consultation des horaires d'examens

Cette information est reprise dans les horaires de cours. En début de cours, l'enseignant précise les différentes modalités d'évaluation de son cours.

